

Culture : un fonds pour soutenir les associations organisatrices de festivals de musique



En février dernier, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, annonçait la création d'une aide exceptionnelle de 30 millions d'euros à destination des festivals. Sur cette enveloppe, 20 millions d'euros sont consacrés aux festivals de musique et de variétés.

Plus précisément, ce fonds est destiné aux organisateurs de festivals qui maintiennent leurs manifestations en dépit des contraintes sanitaires imposées par les pouvoirs publics (limitation de jauge, par exemple). Mais à condition que leur programmation relève du champ d'activité du Centre national de la musique (CNM) (musique toutes esthétiques confondues et variétés) pour au moins deux-tiers des propositions artistiques. En outre, le festival doit se dérouler entre le 15 mai et le 30 septembre 2021, avec une billetterie majoritairement payante.

L'aide ainsi allouée vise à compenser une partie des pertes d'exploitation générées par les contraintes sanitaires mises en place. Elle peut couvrir jusqu'à 85 % des pertes inférieures à 235 000 €, dans la limite de 200 000 €, et jusqu'à 50 % des pertes supérieures ou égales à 235 000 €, dans la limite de 200 000 € supplémentaires. Ainsi, l'aide

globale accordée ne peut pas excéder 400 000 €.

Pour bénéficier de cette aide, les associations doivent en faire la demande sur [le site extranet du CNM](#) au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Précision : il est possible de demander une aide pour une manifestation terminée, sous réserve qu'elle ait été organisée entre le 15 mai et le 30 septembre 2021.

© 2021 Les Echos Publishing